



# VERNEVILLE

Juillet 2013

B  
U  
L  
L  
E  
T  
I  
N  
  
M  
U  
N  
I  
C  
I  
P  
A  
L  
  
N  
°  
  
13

## LA LAGUNE EN CHANTIER

*Le système d'épuration, conçu il y a 25 ans, était dimensionné pour épurer les eaux usées de 500 habitants. Depuis, plusieurs lotissements ont été construits, la population a augmenté.*

*De ce fait la conception actuelle de la lagune ne peut plus traiter les eaux usées des habitants de manière optimale surtout par temps de pluie.*

*La commune souhaitant augmenter sa population, a engagé en 2009 la procédure de révision de son POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme). Elle souhaite ouvrir prochainement une nouvelle zone à l'urbanisation.*

*C'est pourquoi, le projet d'extension et de restructuration du système d'épuration a été mené de concert entre la commune et la régie HAGANIS.*

*Le 16 juillet dernier, les travaux ont débuté. Ils dureront environ une année.*



*Pour une meilleure information sur le chantier entrepris, vous trouverez annexée au présent bulletin d'informations communales une plaquette réalisée par les services d'HAGANIS vous présentant le projet en détail.*

*Je vous en souhaite bonne lecture.*

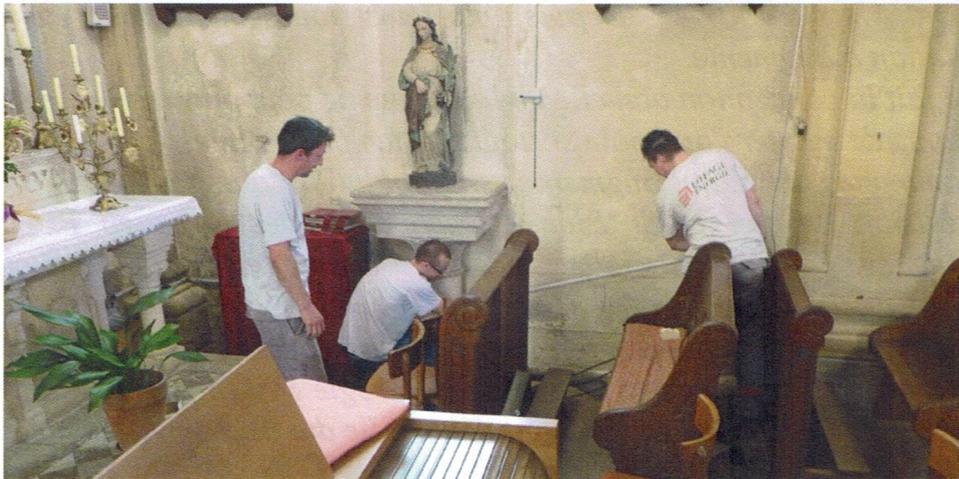
Bien cordialement

Le Maire  
Mireille MAURY

## **Travaux d'électricité à l'église**

*Le conseil de fabrique avait fait établir des devis pour la mise en conformité de l'installation électrique de l'église.*

*Le conseil municipal a accepté de prendre en charge le coût des travaux. Des subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et du conseil général au titre du volet patrimoine. Elles ont été accordées à hauteur de 50 % pour l'Etat et 20 % pour le conseil général sur le coût hors taxes de l'opération. Les 30 % restants et la TVA seront financés sur les fonds propres de la commune. Ces travaux sont presque terminés et ont été réalisés par la Société EIFFAGE Energie.*



## **Travaux à la Salle Socioculturelle**

*Lors des travaux d'optimisation du chauffage de la salle, il s'est avéré que le doublage intérieur des murs présentait des fissures, voire un décollement à plusieurs endroits.*



*Ne voulant faire courir aucun risque aux utilisateurs de cette salle, la remise en état a été confiée aux employés du S y n d i c a t Intercommunal, lesquels ont terminé à perfection par une réfection totale de la peinture.*

## **Enfin l'ADSL ...**



*Comme vous le savez tous, nous disposons d'internet par la technologie wifi max depuis fin 2009. A cette époque la mise en place de cette infrastructure par le conseil général représentait déjà une belle avancée pour la couverture numérique de Vernéville.*

*Elle n'offrait cependant pas toutes les fonctionnalités de l'ADSL (technologie qui utilise le réseau téléphonique).*

*Grâce aux investissements réalisés par Metz-Métropole, vous pouvez depuis mi-juillet bénéficier d'une offre triple play auprès de l'opérateur de votre choix.*



## **Mobilier Urbain**

*L'hiver 2012-2013 a été rigoureux et nous avons connu plusieurs épisodes neigeux. C'est lors du passage du chasse-neige que 2 barrières de type croix st-André situées devant l'église et une borne située dans l'écluse de la rue d'Amanvillers ont été percutées. Par ailleurs, suite à un accident de véhicule, deux bornes situées autour de la fontaine ont été renversées.*

*Tout est rentré dans l'ordre suite à l'intervention de la société Schmitt Environnement Service.*





## *La marche de printemps est prête*

*Pilotée par le second Adjoint, la Commission « Sport et Loisirs » et les Représentants des Associations se sont retrouvés pour établir le programme de cette « 5<sup>ème</sup> Marche de Printemps », prévue le dimanche 14 avril 2013. Ont été abordés les aspects de parcours (6km, 11km et 21km), de sécurité, d'inscriptions, de ravitaillement et de possible restauration.*



## *UNE MARCHE SOUS LE SIGNE DU PRINTEMPS*



*Quel bonheur pour les nombreux Vernévillois et les marcheurs des quatre coins du département venus arpenter les sentiers connus ou moins connus de notre beau village ! Les mauvaises conditions météorologiques des jours précédents n'ont pas fait faillir le moral des bénévoles qui ont contribué au succès de cette marche.*

*Une belle occasion de regarder autour de nous et de nous rendre compte de la beauté de la nature qui nous entoure...*

## **DES SUBVENTIONS POUR REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE**

*Depuis plusieurs années maintenant, la commune scrute les factures d'énergie de près. Que ce soit celles de la salle socioculturelle, de l'école ou de la mairie, la consommation énergétique n'est pas anodine pour les finances de notre village.*

*Des actions ont été menées. Pour commencer par un réglage plus précis des thermostats et une négociation du prix des combustibles annuels. Afin d'améliorer la qualité du chauffage de l'école, une programmation électronique en fonction de l'occupation a été installée. A la salle des fêtes, un automate a pris place et bientôt un réseau de gaines améliorera la qualité de l'air recyclé.*

*Il ne restait que la mairie qui souffrait d'une consommation bien trop élevée en rapport avec les faibles volumes chauffés. Ainsi c'est le sous-préfet en personne qui est venu apporter la bonne nouvelle aux élus en leur annonçant une participation de 35 % de l'état aux travaux d'améliorations énergétiques que la commune va engager.*



## **FETE PATRONALE**



*Cette année Fête Patronale rimait avec Fête Nationale. La commune a tenu à marquer cet évènement par un feu d'artifice tiré le 13 juillet à 23h à partir du terrain de football. A l'occasion de l'inauguration, le Maire a remercié les forains d'accompagner la fête depuis de si nombreuses années. Puis elle a rappelé l'engagement du FC Vernéville pour cette manifestation qui nécessite la présence de beaucoup de bénévoles et une bonne organisation.*



*Elle a ensuite invité toutes les personnes présentes à un pot de l'amitié offert et servi par les membres du conseil municipal.*

## *Le FC Verneville au pied du mur*



*Entraîneurs et dirigeants du club prévoyaient une saison difficile, sans imaginer un aussi mauvais score à mi-période de championnat. Une reprise des entraînements intensifs s'impose pour ne rien regretter en fin de saison. A noter que le club est toujours qualifié en coupe de Moselle (32<sup>ème</sup> de finale). Bon courage.*



## *BALLE AU CENTRE POUR LE FC VERNEVILLE*

*La trêve estivale est toujours l'occasion de faire le bilan de l'année passée par le président de l'association du Football club, Jean-Marc THEOBALD. Et cette année ne fut pas si simple que cela...*

*Tout d'abord sur le volet budgétaire, le président invite ses membres à s'interroger sur la façon de trouver des moyens financiers différents étant donné que les manifestations traditionnelles font de moins en moins recettes.*

*Ensuite du côté sportif, Laurent Karmann a commenté la saison 2012-2013. Des adversaires difficiles, des blessures et des indisponibilités n'ont pas été propices aux résultats espérés.*

*Faisant fi de tout cela, la solidarité a toujours été de mise au sein de ce club et les projets pour la rentrée sont denses et nombreux. Pour exemple, la volonté de pérenniser un groupe de jeunes en prospectant dans les villages avoisinants.*



*Et au Président de conclure : « Le chantier est vaste, notre motivation est toujours aussi grande, les verts ont encore de belles années devant eux »*

*Bel exemple de sportivité....*



## **TEMPS MITIGE POUR LE VIDE-GRENIERS**

*Le FC Vernéville a organisé un vide-greniers le 23 juin dernier.*

*Dès l'aube, les rues du village se sont animées avec l'arrivée de nombreux exposants. Beaucoup de villageois en ont profité pour vider caves et greniers. La journée s'est déroulée dans une ambiance sympathique. Les bénévoles du FC Vernéville avaient installé la buvette et la restauration sur la place de l'église à proximité de la fontaine.*



*Un nombre important de chineurs et promeneurs ont déambulé dans les rues à la recherche de la perle rare.*

## **ENTRETIEN DU STADE**



*Les dirigeants, entraîneurs et licenciés du FC Vernéville ont le souci constant de garder leurs installations en bon état d'entretien.*



*C'est ainsi qu'ils ont fait appel à des sympathisants pour les aider à rénover la façade du club house pendant que d'autres installaient un filet sur le terrain d'entraînement.*

*Bravo à tous pour leur engagement !*

## *Les chœurs donnent de la voix*

*Le dimanche 17 février 2013, les « Chœurs de la Marjolaine » ont répondu favorablement à une invitation du Conseil de Fabrique en recherche d'une aide au financement des futurs travaux de peinture intérieure de l'église. Un programme de chansons contemporaines françaises animé par une cinquantaine de choristes a fait l'objet de nombreux applaudissements de la part du public. Après-midi très agréable.*



## *REPRESENTATION THEATRALE*



*Les six membres de la troupe de l'école buissonnière ont présenté à deux reprises au public la pièce Papy Boom de Stéphane Cauderan à la salle socioculturelle Gabriel WATRIN.*

## *Activités durant les vacances de Février*

Fort du succès connu l'année précédente sur la même période, l'association « Entrez dans la Danse » a de nouveau organisé des activités pour les enfants durant la période des « Vacances de Carnaval ».

Pourvu des ateliers « Travaux Manuels » et « Danse », les 24 enfants participants ont découvert pour certains l'esprit d'équipe et pour d'autres la sollicitation de leur corps au travers de la danse et le tout en vue d'activités futures.



Un goûter maison bien mérité a clôturé chaque séance.

## *Carnaval*



*Face à une météo capricieuse l'association « Entrez dans la Danse » ne s'est pas risquée à défilé dans les rues du village. Cependant c'est au Centre Socioculturel que tous (parents, enfants et organisateurs) se sont retrouvés pour admirer les déguisements de qualité et parfois surprenants réalisés pour certains sur des idées de stages de vacances. En compensation, un précieux goûter les attendait.*



## ***STAGE DE VACANCES DE PAQUES***

*A l'occasion de ce stage, les bénévoles de l'association « Entrez dans la Danse » ont proposé à la vingtaine d'enfants inscrits des jeux et du bricolage sur le thème de la fête des mères et des pères. Les enfants ont apprécié ces après-midi récréatifs.*



## ***ASSEMBLEE GENERALE « ENTREZ DANS LA DANSE »***

*Le bilan des activités de l'association de l'année écoulée est très positif. En plus des trois cours de danse moderne dispensés tous les mardis, l'association a organisé deux thés dansant, deux stages destinés aux enfants lors des petites vacances scolaires, la fête d'Halloween, le carnaval, un spectacle pour le repas des aînés et un gala de danse. Beaucoup de projets pour la prochaine saison ont déjà été évoqués. Dynamisme et optimisme règnent au sein de l'association.*



## ***GALA DE DANSE***

*Pour clore la saison 2012-2013, les licenciées de l'association « Entrez dans la danse » ont présenté un spectacle de qualité.*

*Leur professeur de danse, Martine DANCY s'est montré très satisfaite de la prestation de ses élèves.*

*Plusieurs groupes se sont succédés durant le spectacle. Adolescents, enfants et adultes ont réalisé des chorégraphies de danse moderne, riches en couleurs et paillettes.*

*Pendant les changements de costumes, Maurice BRISTIÉL a présenté plusieurs tours de magie pour faire patienter le public venu en nombre important.*



## ***Mets tes baskets et bats la maladie***

*Cette opération organisée par l'USEP au travers du cross d'ELA (Association Européenne contre les leucodystrophies) a permis à plusieurs élèves de CE2 et de CM1 de se surpasser en arrivant parmi les 10 premiers sur une centaine de participants, et ce sur un parcours de 2 km par une belle journée printanière.*

*Les enfants qui le désiraient pouvaient aussi apporter leur obole au regard de cette association dans une perspective d'aide aux familles concernées ainsi qu'à la recherche.*

*Bravo à tous.*



## **LES ECOLES A LA FETE**

*Samedi 15 juin, l'APE « Les enfants d'abord » ont organisé leur traditionnelle kermesse qui a rassemblé les élèves des écoles maternelle de Gravelotte et élémentaires de Rezonville et Vernéville.*

*La présidente a salué le travail de Catherine LE CORRE, qui après 10 ans de bénévolat au sein de l'association, a décidé de tourner la page.*

*Les enfants ont ensuite présenté à leurs parents le fruit de leur travail ; danses, chants et autres poésies.*

*Ceux qui le souhaitaient ont ensuite pu se restaurer avant que les enfants ne puissent profiter pleinement des nombreux jeux tenus par les bénévoles.*



*Cette année encore cette fête fut une réussite pour le plus grand bonheur des petits et des plus grands !*

## **UNE ANNEE BIEN REMPLIE POUR LE PERISCOLAIRE**

L'équipe d'encadrement et les membres de l'association « Les Enfants du Verger » ont invité les parents d'élèves du haut plateau messin à un spectacle concocté par leurs chérubins.

Les activités proposées ont été nombreuses cette année telles que les ateliers contes, les percussions africaines, les animations cabaret, les sorties à la ferme pédagogique de Rezonville, les cours de pop english et les activités sportives sans oublier les jeux associatifs et la baby gym. Fort de cet enseignement riche et varié, les enfants ont proposé avec fraîcheur un spectacle qui a enthousiasmé un public, qui est vrai, était conquis d'avance.



Un grand merci aux bénévoles qui œuvrent sans compter au sein de l'association pour le plus grand plaisir des enfants.

## *Anne GUERNIER fête ses 100 ans*



*Elle est née le 25 juin 1913 à SCHORBACH dans le canton de Bitche.*

*Durant la seconde guerre mondiale, le destin l'a conduite à Vernéville, zone frontalière à cette époque, pour y travailler à la cantine des douaniers.*

*C'est ici qu'elle a rencontré Jean GUERNIER celui qui devait devenir son époux le 14 mai 1943.*

*De leur union sont nés cinq enfants : Raymonde, Jean-Paul, Denis, Ginette et Bernadette.*

*En juin 1963, elle a eu la douleur de perdre son époux. C'est ensuite avec courage et discrétion qu'elle a élevé ses enfants.*

*Sa famille compte aujourd'hui huit petits-enfants et douze arrières petits-enfants.*

*Elle réside depuis septembre 2010 à la maison de retraite « Les Lilas » à JARNY.*

*Pour son centième anniversaire, elle est revenue à Vernéville pour faire la fête avec ses enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants.*



*Le maire, Mireille MAURY accompagnée de Gilles GIRARD premier adjoint sont venus lui témoigner tout leur respect et lui ont offert une composition florale au nom de toute la population en lui souhaitant un joyeux anniversaire.*



### ***ATTENTION : Protégeons les abeilles...***

C'est à travers une journée de sensibilisation, à l'attention du jeune public, que Metz Métropole a mis l'accent sur l'importance de nos gestes sur l'environnement.

Dans le cadre champêtre de La Ferme Auberge de Chantereine, Isabelle VIDAL, animatrice de son état, a aidé les enfants à comprendre le phénomène de pollinisation dont dépend 80% des espèces de notre planète. En effet, c'est grâce aux abeilles que la planète nous offre ses fruits.



Un goûter, autour des différents types de miel, a clôturé cette séance instructive et pleine de bon sens.

# ETAT CIVIL

## NAISSANCES :



Raphaël SCHONG, le 1<sup>er</sup> février  
Martin EHRHARDT, le 5 février  
Daphné EHRHARDT, le 5 février  
Lilou KOPP, le 16 mars  
Thibaut LESCASSE, le 2 juillet  
Elisa ALLART FONCIN, le 14 juillet

## MARIAGE :

Sandrine VARCOT et Fabrice MARTINUZ, le 8 juin  
Christelle DORINGER et Cédric ZIEGLER, le 8 juin



## DECES :



Paulette ZGRAGGEN épouse METHLIN, le 18 janvier  
Louis TONDS, le 6 février  
Maria ZIMMERMAN épouse HORVATH, le 22 avril  
Alice DRIANT épouse GRENOUILLET, le 17 mai  
Victor BIRG, le 31 mai  
Jeannine OSSEMOND épouse THEOBALD, le 18 juillet



## **FERMETURE**

**MAIRIE** : Fermée du 12 août au 31 août inclus.

En **cas d'urgence**, s'adresser au Maire ou à ses Adjoints:

M. MAURY : 03.87.61.84.80  
G. GIRARD : 06.59.51.01.07  
P. GISCLARD : 06.60.36.90.54  
P. THIEL : 06.80.44.60.33

**POSTE** : Fermée du 2 août au 18 août inclus.

## « DESSINE-MOI LES DEGUISEMENTS TRADITIONNELS EN PAYS MESSIN : le queulot, le conscrit, le polichinelle,... »

L'histoire du patrimoine lorrain est marquée par des personnages imaginaires ou réels que l'on trouvait autrefois en période de carnaval.

Le polichinelle, marionnette célèbre qui serait originaire d'Italie, sortait les soirs dans les rues de Metz au moment de carnaval pour chasser les fripons qui ne se gênaient pas pour faire de mauvais tours à la population. Vêtu d'un pantalon et d'une blouse amples, de couleur rouge et vert, galonnés de dentelle, il faisait la joie des enfants.

Non loin de là à Faily, la tradition du queulot reste marquée dans l'esprit des habitants. Son origine remonte au XV<sup>ème</sup> siècle, lorsque le seigneur de l'agglomération qui vivait au château, était importuné par les croassements des grenouilles et crapauds qui peuplaient les mares, les ruisseaux et le fossé. Pour les faire taire la nuit afin de favoriser son repos, il a désigné tous les jeunes hommes mariés dans l'année pour venir battre l'eau. S'en est suivi à sa mort, tous les ans la nomination d'un queulot et d'un Mare de Châty qui avaient en charge d'organiser un banquet pour fêter la délivrance d'un tel tyran. Ceux-ci portaient un habit à longs pans garnis de gros boutons de fantaisie, d'une culotte et d'un long chapeau pointu orné de laurier-sauce retenu par d'énormes rubans de couleur.

D'autres personnages ont marqué l'histoire du Pays Messin comme le conscrit.

Pour accompagner les enfants à découvrir les coutumes et traditions ancestrales en Pays Messin, le Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin organise un concours de dessins à leur intention sur le thème

### « Les déguisements traditionnels en Pays Messin : le queulot, le conscrit, le polichinelle,... »

au cours de la période du 16 septembre au 4 novembre 2013.

Pour y participer, les enfants doivent être âgés de 6 à 11 ans et être domiciliés en Pays Messin. Les dessins sont à réaliser sur feuille de papier libre de format 21 x 29,7 cm ou 24 x 32 cm, exclusivement au crayon de couleur, au feutre ou en peinture. Un seul dessin par enfant sera admis.

Pour en savoir plus, le règlement est disponible sur simple demande à la Maison du Pays Messin située au 71c, rue de Pont-à-Mousson à Montigny-lès-Metz (Tél. :03.87.56.83.63).

De nombreux lots sont à gagner.

A noter : Pour accompagner les enfants dans leurs recherches sur les déguisements traditionnels en Pays Messin, le Groupe Folklorique Lorrain de Metz présente durant toute la durée du concours une exposition sur ce thème, intitulée « Carnaval d'Autrefois », à la Maison du Pays Messin à Montigny-lès-Metz.

**Maison du Pays Messin  
71c, rue de Pont-à-Mousson  
57950 MONTIGNY-LES-METZ  
Tél. : 03.87.56.83.66**

**Ouverture : du mercredi au samedi de 14h à 18h excepté les jours fériés.**

Metz, le 4 juillet 2013

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une bonne information aux usagers et aux familles, nous souhaitons vous apporter un complément d'information sur l'évolution tarifaire engagée par Metz Métropole.

Jusqu'à la rentrée 2011, le Conseil Général de la Moselle octroyait un subventionnement à chaque semestre, pour tous les élèves qui habitaient à plus de 3 kilomètres de l'établissement scolaire. La part payée par les familles était de 99,5 €/an pour les moins de 16ans et de 163 €/an pour les + de 16 ans. Lors de la rentrée scolaire 2012/2013 le Département a décidé de consentir un effort supplémentaire sur le financement des trajets scolaires, diminuant fortement la partie restant à la charge des familles (80,00€).

Cette année, la compétence transport des scolaires a été reprise par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (avec les transferts de moyens correspondants du Conseil Général). Par ailleurs, une modernisation totale du réseau est menée. Pour plus d'équité, Metz Métropole a décidé d'appliquer de nouvelles règles de subventionnement et de ne pas utiliser les règles de subventionnement ayant cours sur l'ensemble du Département de la Moselle (subvention automatique pour les seuls élèves résidants à + 3 km de l'établissement scolaire : élèves dits « subventionnés ». Système plus adapté à un environnement rural).

Pour la prochaine rentrée, tous les scolaires de l'agglomération peuvent désormais acheter auprès du réseau LE MET' des abonnements annuels selon 2 formules :

- Scol' annuel : 229,50€ (utilisation illimitée toute l'année) soit 4,41 € par semaine
- Scol' annuel économique : 165,00€ (1 aller-retour/jour en période scolaire uniquement) correspondant à l'ancien abonnement soutenu financièrement par le Département. Soit 4,58 € par semaine.

Pour faciliter l'accès à la mobilité des familles les plus modestes, Metz Métropole a mis en place un système d'aide aux familles pour le transport des élèves avec une réduction en fonction des revenus de la famille (Quotient familial de la Caisse d'Allocation Familiale inférieur à 700 €) et non plus en fonction de la distance séparant le domicile de l'établissement. *(Par exemple : un élève résidant à l'Ouest de l'Agglomération et étant élève au lycée Schuman ne payait automatiquement que 80 € alors qu'un élève résidant à Metz Borny et scolarisé dans le même établissement devait s'acquitter de 225€).*

**Les tarifs des abonnements sont désormais fondés sur les revenus des familles, et non sur la distance entre le domicile de l'élève et son établissement scolaire.** Une réduction de 25%, 50% ou 75% est proposée en fonction du quotient familial des parents (sur présentation du justificatif de quotient familial délivré par la CAF).

Nom du titre	Quotient familial	Prix abonnement illimité 12 mois	Soit par semaine
Scol' Annuel -25%	477 € =< QF =< 700 €	172,20 € (-25%)	3,31 €
Scol' Annuel -50%	381 € =< QF =< 476 €	114,80 € (-50%)	2,21 €
Scol' Annuel -75%	QF =< 380 €	57,40 € (-75%)	1,10 €

• **Les évolutions**

**Année 2012 :** 7837 scolaires transportés, dont 4663 dits « subventionnés » (déplacement de plus de 3 km) et 3174 non-subventionnés.

**Année 2013 :** Metz Métropole décide d'appliquer pour les 7837 scolaires de nouveaux tarifs en tenant compte du revenu des familles :

- 3237 scolaires bénéficieront des abattements liés au quotient familial,
- 3174 scolaires bénéficieront de la stabilité du prix de l'abonnement mensuel ou annuel scolaire illimité ou de la nouvelle règle tarifaire. Pour mémoire le tarif scolaire illimité passe de 225 € /an en 2012, à 229,50 € /an en 2013 (soit une hausse de 2%). **Il est possible de régler ce service en 10 prélèvements mensuels de 22,95 €.**

**2 exemples :**

- Un élève domicilié à plus de 3 km de son établissement, qui payait son abonnement annuel scolaire 1 aller/retour par jour scolaire 80 € - subventionné par le Département en 2012/2013 (163 € en 2011) - devra à la rentrée 2013 prendre un abonnement 1 aller/retour par jour scolaire de 165 € (**avec règlement par 10 prélèvements mensuels de 16,50 €**)

Mais grâce à la mise en place de la tarification sociale 3237 élèves pourront prendre un abonnement annuel illimité (base 229,50 €) réduit à 57,40 € ou 114,80 € ou 172,20 € en fonction du quotient familial.

- Un élève domicilié à moins de 3 km de son établissement, qui payait en 2012 son abonnement annuel illimité 225 € pourra à la rentrée, soit garder cet abonnement pour un coût stabilisé (+2%), soit accéder à la nouvelle tarification 1 aller/retour par jour scolaire de 165 €, soit, en fonction du quotient familial, disposer du tarif réduit de l'abonnement annuel illimité. 3174 élèves sont concernés.

Voici en synthèse la grille tarifaire appliquée pour les scolaires :

Nom du titre	Tarif € TTC au 1 <sup>er</sup> juillet 2013	Remarques / conditions	Soit par semaine
Scol' Mensuel	25,50 €	Voyages illimités sur un mois	5,89 €
Scol' annuel éco	165,00 €	1 aller-retour/jour sur une année en période scolaire uniquement – Prélèvement automatique possible en 10 fois.	4,58 €
Scol' annuel	229,50 €	Voyages illimités sur une année - Prélèvement automatique possible en 10 fois.	4,41 €
Scol' annuel – 25%	172,20 €	Voyages illimités sur un an – prélèvement automatique possible en 10 fois – Il faut justifier d'un Quotient familiale CAF compris entre 700 et 477 €	3,31 €
Scol' annuel – 50 %	114,80 €	Voyages illimités sur un an – prélèvement automatique possible en 10 fois – Il faut justifier d'un Quotient familiale CAF compris entre 381 et 476 €	2,21 €
Scol' annuel – 75 %	57,40 €	Voyages illimités sur un an – prélèvement automatique possible en 10 fois – Il faut justifier d'un Quotient familiale CAF inférieur ou égal à 380 €.	1,10 €

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Madame, Monsieur nos salutations distinguées.

Yves LE CHANU  
 Directeur du réseau LE MET'



**SAEML TAMM** (Transports de l'Agglomération de Metz Métropole) ■ Exploitant du réseau **LE MET'**  
 10, rue des Intendants Joba - CS 30009 - 57063 METZ cedex 2 ■ Tél : 03 87 31 00 88  
 Fax : 03 87 31 00 13 ■ SAEML au capital de 2 000 000 € ■ Siret 538 567 793 00012



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 janvier

## TRAVAUX SUR LE BATIMENT DE LA MAIRIE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation à la mairie. Le manque d'isolation est la cause majeure d'une consommation d'énergie très élevée.

Les travaux que la commune envisage d'engager sont de nature à vouloir réduire de manière sensible sa dépense en matière de consommation d'énergie et ainsi réduire ses rejets de CO2 dans l'atmosphère pour mieux répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la réalisation de l'opération pour un coût total HT de 22 417,47 € soit 26 811,29 € TTC.**

Dans le cadre du Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE II) du Conseil Général, Madame le Maire informe le conseil municipal du montant de la dotation de garantie pour la commune qui s'élève à 70 070 € pour la période 2012-2014.

Le conseil municipal autorise le Maire à adhérer au dispositif PACTE II Aménagement et donne délégation au Maire pour signer ladite convention

### **Concernant les travaux sur le bâtiment de la Mairie, le conseil municipal,**

autorise le Maire à solliciter les subventions suivantes :

auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R.

auprès du Conseil Général dans le cadre de son Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE II).

## REMISE A NIVEAU DE LA SIGNALISATION ROUTIERE

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux mettant aux normes la signalisation routière sur l'ensemble de la commune. Nombre de panneaux sont obsolètes, inexistants et pas adaptés à la situation.

Un devis de la société AXIMUM est présenté pour un montant HT de 6 603,50 € pour la mise aux normes de la signalisation routière.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à engager les travaux pour un montant HT de 6 603,50 €

Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Général et une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur.

## TRANSFERT DE COMPETENCE « Création, gestion et entretien de sentiers de randonnées dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) »

Le conseil municipal,

CONSIDERANT la volonté de Metz-Métropole d'exercer la compétence facultative « création, gestion et entretien des sentiers de randonnées dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) », APPROUVE le transfert de cette compétence.

### **RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE METZ-METROPOLE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de METZ-METROPOLE, adopté dans sa séance du 23 octobre 2012.

### **Séance du 26 mars**

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

Le Conseil municipal a examiné et adopté, à l'unanimité, le compte administratif 2012 qui fait apparaître comme résultat de clôture les chiffres suivants : pour la section de fonctionnement un excédent de 337 816,86 € et pour la section d'investissement un excédent de 61 406,83 €.

#### **COMPTE DE GESTION 2012**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 pour la Commune de Vernéville par le Trésorier, visé et signé par l'ordonnateur, n'apporte ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion a été approuvé à l'unanimité.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Le résultat de fonctionnement 2012, soit la somme de 337 816,86 €, est affecté en totalité en section de fonctionnement.

#### **DEROGATION AU DISPOSITIF loi « DUFLOT »**

La Loi de Finances 2013 a créé un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire. Ce dispositif s'applique de plein droit aux logements situés dans les communes classées en zone B1 et à titre dérogatoire dans celles classées en zone B2. Notre commune étant située en zone B2, le conseil municipal autorise le Maire à présenter auprès du Préfet de Région, une demande de dérogation au dispositif « DUFLOT ».

#### **TRAVAUX D'ELECTRICITE DE L'EGLISE**

Suite à l'octroi des subventions par l'Etat au titre de la DETR et par le conseil général au titre du contrat Patrimoine, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'engager les travaux de mise en conformité des installations électriques de l'église et autorise le maire à confier ces travaux à l'entreprise Eiffage Energie de Metz pour un montant de 13 173,08 € HT soit 15 755 € TTC.

## **TRAVAUX RUE DE BATILLY ET RUE DE CHANTRENNE**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de confier le relevé topographique et la réalisation des pièces graphiques nécessaires à l'élaboration des projets d'aménagement de voiries à l'entreprise Adoris de RICHEMONT pour un montant de 3 208 € HT soit 3 836,77 € TTC.

## **DIVERS**

Il est porté à la connaissance du conseil municipal :

L'engagement de travaux par la régie HAGANIS sur le lagunage n'ayant plus la capacité d'accueillir les rejets de nouvelles constructions. Les travaux débuteront dans le courant des mois de mai ou juin 2013 pour une durée d'une année environ phase de préparation comprise. Ces travaux ont un double objectif, celui de traiter un volume plus important d'eaux usées et en assurer un meilleur traitement avant le rejet en milieu naturel.

La décision du syndicat intercommunal d'intérêt scolaire du plateau messin de demander le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015. A savoir que cette réforme fixe les nouvelles modalités d'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques à compter de la rentrée 2013/2014. Elle ne modifie pas la durée hebdomadaire de 24 H de cours mais la répartit sur 4 jours ½ au lieu de 4 jours actuellement. Elle limite la durée journalière à 5h30 maximum contre 6h00 aujourd'hui.

La réception d'une demande de subvention émanant du conseil de fabrique pour la réalisation de travaux de peinture à l'église déposée le mardi 26 mars 2013 qu'il conviendra d'examiner en réunion de travail.

## **Séance du 09 avril**

### **BUDGET PRIMITIF 2013**

Le Conseil municipal, après avoir examiné le budget primitif de l'exercice 2013 et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget primitif arrêté en recettes à 594 102,86 € et en dépenses à 453 230,17 € pour la section de fonctionnement et à 275 250 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

### **FIXATION DU TAUX DES 3 TAXES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à la majorité les taux d'imposition des trois taxes directes locales comme suit :

9,57 % pour la taxe d'habitation

11,17 % pour le foncier bâti

45,70 % pour le foncier non bâti

### **SIGNALISATION ROUTIERE**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'effectuer des travaux de mise aux normes de la signalisation routière sur l'ensemble de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à engager les travaux pour un montant HT de 6 603,50 € soit 7 897,79 € TTC auprès de l'entreprise AXIMUM de TOUL.

## **ADHESION A MOSELLE AGENCE TECHNIQUE**

Le Conseil municipal décide

- d'approuver l'initiative du Conseil Général de la Moselle de créer en Moselle en 2013 une Agence Technique Départementale intitulée « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE »
- d'approuver le projet de statuts voté par le Conseil Général le 7 février 2013 figurant en annexe de la présente délibération
- de mandater Madame MAURY Mireille, Maire pour représenter la Commune avec voix délibérative, à l'Assemblée Générale Extraordinaire constitutive de « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE », puis aux Assemblées Générales de « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE » selon les conditions de mandats fixées par l'article 5 du projet de statuts figurant en annexe à la présente délibération.

## **DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention émanant de l'association des Parents d'élèves du Collège Gabriel Pierné afin de financer une partie d'un voyage linguistique en Angleterre pour 3 élèves domiciliés dans la commune. Il est proposé de verser 20 € par élève.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide d'allouer une subvention d'un montant de 60 € à l'association des parents d'élèves du Collège Gabriel Pierné.

## **INFORMATIONS**

Il est porté à la connaissance du conseil municipal :

- l'adaptation du service de transports en communs PROXIS à compter du lundi 22 avril 2013. Les nouvelles modalités d'utilisation et les nouveaux horaires sont disponibles en mairie
- des perturbations sur les lignes téléphoniques le jeudi 25 avril 2013 entre 8h et 11h suite à la dérivation de la boucle locale dans le cadre de l'opération « le haut débit pour tous »
- l'organisation d'une réunion publique par Metz-Métropole en juin afin d'expliquer à la population comment accéder à Internet.
- le passage de motards dans les rues du village dans le cadre de l'opération « Une rose, un espoir » le dimanche 28 avril 2013
- le dépôt d'une demande de subvention par le Souvenir Français pour l'organisation d'une visite du fort de Verny où participeraient les élèves de CM2 de la classe de Vernéville. Les élèves étant issus de toutes les communes du regroupement scolaire, cette demande est transmise au Président du Syndicat Intercommunal Scolaire dont le siège est à Gravelotte.

## **Séance du 11 juillet**

### **TRAVAUX SUR LE BATIMENT DE LA MAIRIE**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'engagement de la commune par délibération du 22 janvier 2013 d'effectuer les travaux sur le bâtiment de la mairie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer les travaux comme suit :

Toiture de la mairie + zinguerie à l'entreprise E. BOFFO

Porte de chaufferie en bois isolée à la menuiserie José

Isolation du grenier à Madisolation

*Faux-plafond de la salle du conseil + isolation à Sprint Plafond pour un montant global de travaux de 24 896,02 € TTC.*

### **TRAVAUX RUE DE CHANTRENNE ET PARKING DU CIMETIERE**

*Consciente du mauvais état des enrobés du parking du cimetière dû à leur ancienneté et en partie à la prolifération des racines des peupliers d'Italie, face au constat de la formation d'une multitude de nids de poule sur la rue de Chantrenne au niveau du parking jusqu'à la RD11 ainsi qu'à l'intersection de la rue de Gravelotte et de la rue de Chantrenne, la commission des travaux a présenté un projet de réfection des voiries de la rue de Chantrenne et du parking du cimetière. Ces travaux consisteront en la réfection des enrobés. Lors de ces travaux sera pris en compte le déplacement des personnes à mobilité réduite. A l'entrée de la rue de Chantrenne côté RD11 seront installés deux ralentisseurs pour des raisons de sécurité. Un volet paysager viendra également embellir cette entrée de village.*

*Après présentation du projet et de son financement le conseil municipal :*

*accepte à l'unanimité la réalisation de l'opération*

*autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de son Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE II) pour un montant de 43 689 €*

*autorise le Maire à lancer la procédure d'appels d'offres.*

### **TRAVAUX RUE DE BATILLY**

*Madame le Maire rappelle la volonté du conseil municipal de réaliser des aménagements destinés à sécuriser les différents axes routiers du village et le choix de sécuriser après la rue d'Amanvillers, la rue de Batilly où la vitesse moyenne enregistrée est de 71 km/h.*

*Suite à l'étude et à la réalisation d'un projet de sécurisation de cette rue, il est proposé au conseil municipal d'entreprendre des travaux de sécurisation et d'aménagements nécessaires à la mise aux normes concernant les personnes à mobilité réduite.*

*Ces travaux sont destinés à réduire la vitesse des véhicules de manière sensible en réalisant un plateau surélevé, des chicanes, un tourne à gauche à l'intersection de la rue de Batilly et de la rue du Télégraphe ainsi que plusieurs élargissements ponctuels de trottoirs. Ils comprendront également la réfection des enrobés de trottoirs, l'aménagement du parvis de la mairie et celui d'un parking.*

*Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la réalisation de l'opération et autorise le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général dans le cadre de son Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE II), au titre des amendes de police et de la dotation cantonale.*

### **INDEMNITE EN CAS DE GREVE DES ENSEIGNANTS**

*Le maire informe le conseil municipal qu'il est obligatoire de mettre en place un service d'accueil en cas de grève des enseignants. A cet effet l'Etat verse une compensation financière à chaque commune au titre des dépenses exposées pour la rémunération des personnes chargées de cet accueil.*

*Le conseil municipal accepte de verser la totalité de cette indemnité à la personne chargée de l'accueil des enfants en tenant compte de la déduction des charges sociales.*

## **ADHESION DES COMMUNES DE DORNOT ET ANCY-SUR-MOSELLE AU SIEGVO**

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Dornot et d'Ancy sur Moselle au SIEGVO.

## **POSE DE LANTERNES AU LOTISSEMENT « LE PRE LA PLUME »**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer la pose de nouvelles lanternes de type « Stélia » dans le lotissement « Le Pré la Plume ». La pose de ces lanternes contribuera à respecter l'environnement en matière de pollution lumineuse et avoir une consommation électrique modérée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité d'effectuer la pose de 13 nouvelles lanternes pour un montant total de 8 910,56 € TTC et charge le Maire d'engager les travaux.

## **CESSION DE TERRAIN A LA REGIE HAGANIS**

La régie HAGANIS va entreprendre des travaux importants sur la lagune de Vernéville aujourd'hui saturée afin d'augmenter sa capacité et d'améliorer le traitement des eaux usées.

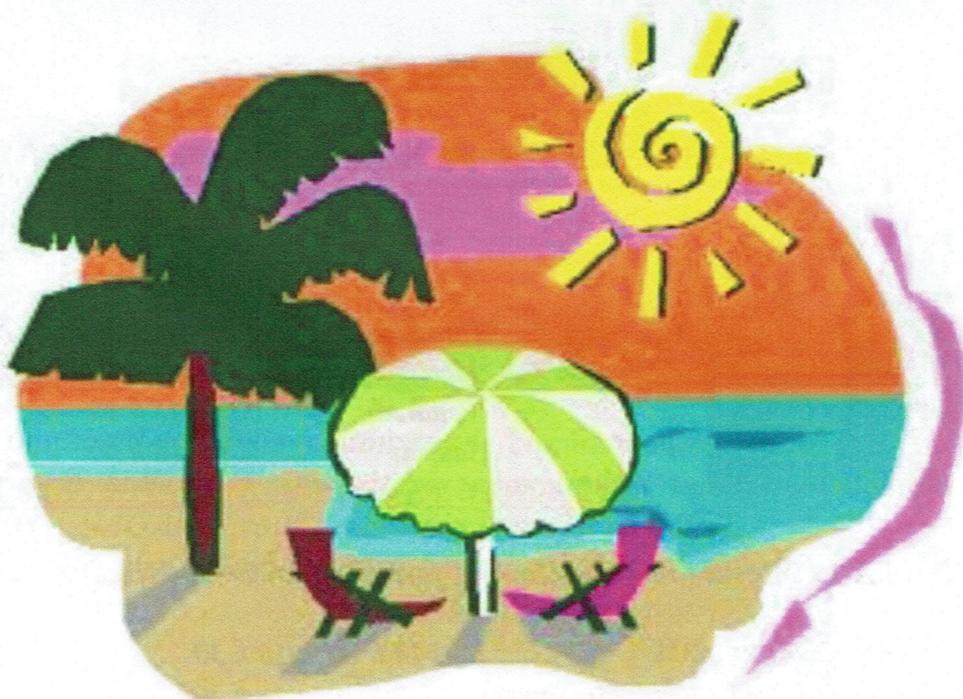
Compte tenu de ces travaux de restructuration, HAGANIS souhaite régulariser la situation foncière des terrains d'assise de la lagune.

C'est pourquoi le maire propose au conseil municipal la cession du terrain d'emprise de la lagune de Vernéville à la régie HAGANIS pour l'euro symbolique.

Cette emprise est située sur une partie de la parcelle cadastrée section 3 n°314. La commune souhaite conserver l'aire de stockage ainsi qu'une bande de terrain le long du fossé existant.

La régie HAGANIS fera procéder au découpage de la dite parcelle en accord avec le souhait de la commune et prendra à sa charge les frais d'arpentage ainsi que tous les frais d'actes nécessaires à la cession de la dite parcelle d'emprise.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 5 voix pour, 3 abstentions et 2 contre accepte la proposition du Maire pour la cession du terrain d'emprise de la lagune à la régie HAGANIS pour l'euro symbolique et décide de conserver une aire de stockage ainsi que la bande de terrain située le long des berges du fossé existant. Il autorise également le maire à signer tous documents administratifs nécessaires à ce transfert de propriété.



# HORAIRES D'OUVERTURE

## MAIRIE

Téléphone : 03 87 61 81 99    Fax : 03 87 61 87 64

E-mail : [ma.verneville@west-telecom.com](mailto:ma.verneville@west-telecom.com)

### Ouverture au public :

Mardi        de    17 h 00 à 19 h 00  
Vendredi    de    17 h 00 à 19 h 00



## LA POSTE



Lundi                    de        9 h 30 à 11 h 00  
Mardi soir            de        17 h 30 à 19 h 00  
Mercredi et Jeudi    de        9 h 30 à 11 h 00  
Vendredi                de        9 h 30 à 11 h 00  
                                  et de     17 h 00 à 18 h 30  
Samedi                    de        10 h 00 à 12 h 00

## BIBLIOTHEQUE

Jeudi 17 h 30 à 19 h 30  
Fermeture pendant les vacances scolaires



## DECHETERIES

*Vernéville (route d'Amanvillers, après la salle socioculturelle)*



Lundi        14 h 00 à 18 h 30  
Mercredi    9 h 30 à 18 h 30  
Vendredi    14 h 00 à 18 h 30  
Samedi      9 h 30 à 18 h 30

**ATTENTION: FERMETURE DES PORTES à 18 h 20**

*Ars / Moselle (route de Moulins, face au supermarché Match)*

Lundi, Jeudi                    14 h 00 à 18 h 30  
Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi    9 h 30 à 18 h 30  
Dimanche                      9 h 30 à 12 h 30